

**MTG 2**

**INSTITUTIONS**

# la démocratie retrouvée : la IVe République

## Mise en place

AOUT 1944 : libération de Paris, De Gaulle est présent et la Résistance prend le pouvoir en France – Dans les départements, des « commissaires de la République » prennent la place des autorités de Vichy – ils dépendent du GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française dirigé par De Gaulle.

AVRIL 1945 : élections municipales , les françaises votent pour la première fois.

OCTOBRE 1945 : élections législatives + référendum

JANVIER 1946 : démission de De Gaulle qui n'est pas d'accord avec les députés sur les questions financières...

MAI 1946 : premier projet refusé par le référendum => dissolution et nouvelles élections

JUIN 1946 : élection de la deuxième constituante

OCTOBRE 1946 : deuxième projet accepté par référendum.

21 octobre 1945 référendum + élection de la constituante :

1ere question donner les pouvoirs constituants à l'assemblée élue ce jour .. ( 96% de oui )

2eme question sur la limitation de l'assemblée constituante : 7 mois maxi, projet de constitution à mettre au référendum, ne peut renverser le gouvernement sauf avec une majorité absolue ... ( 68 % de oui, le PC est contre )

PC 26%

MRP 24%

SFIO 23%

13 novembre 1945 De Gaulle à l'unanimité président GP

=> alors que De Gaulle souhaite renforcer le budget de la Défense (perspective de reprendre pied en Indochine) les députés refusent

=> il démissionne Janvier 1946

Le travail constituant se poursuit....

20 janvier 1946 : départ de De Gaulle

Tripartisme 23 janvier 1946 : le régime se consolide autour du MRP, SFIO et PCF

Mai 1946 projet constitutionnel :  
Régime monocaméral inspiré des communistes  
53% de non

Juin élections 2e constituante

MRP 28%

PC 26%

SFIO 21%

Discours de Bayeux : De Gaulle demande un exécutif fort

13 Octobre 1946 53% oui mais abstention = 30%  
referendum : 7MM abstentions / 8MM non / 9MM oui

10 novembre 1946 élections législatives

PC 28%

MRP 26%

SFIO 18%

Décembre élections présidentielles V. Auriol

Les communistes partent du gouvernement en 1947,  
ambiance de guerre froide oblige...

Texte constitutionnel

- préambule

Titre I – de la souveraineté

Titre II – du parlement

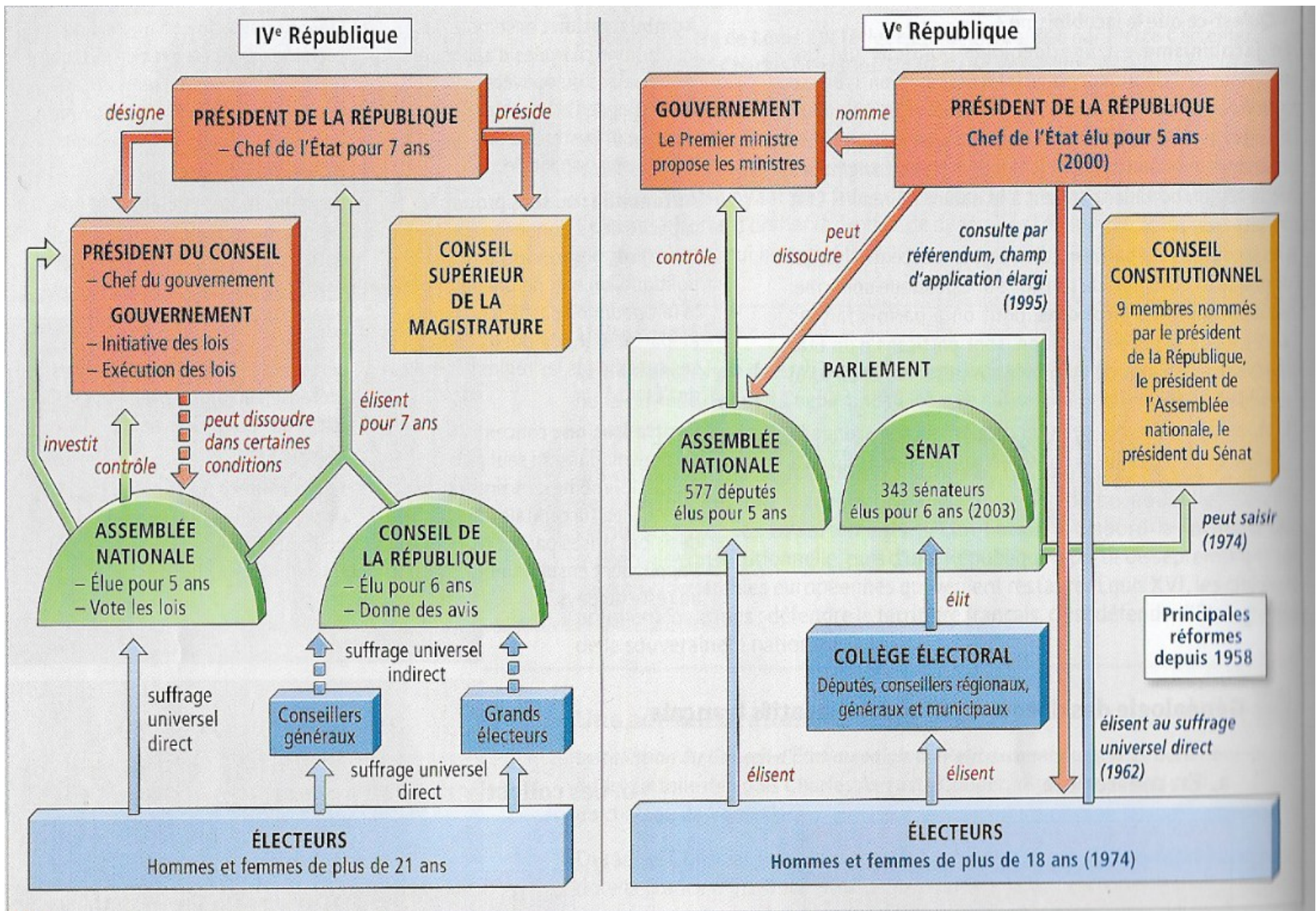
Titre III – du conseil économique

Titre IV – des traités diplomatiques

Titre V – du président de la République

Titre VI – du conseil des ministres

Sur 12 chapitres...

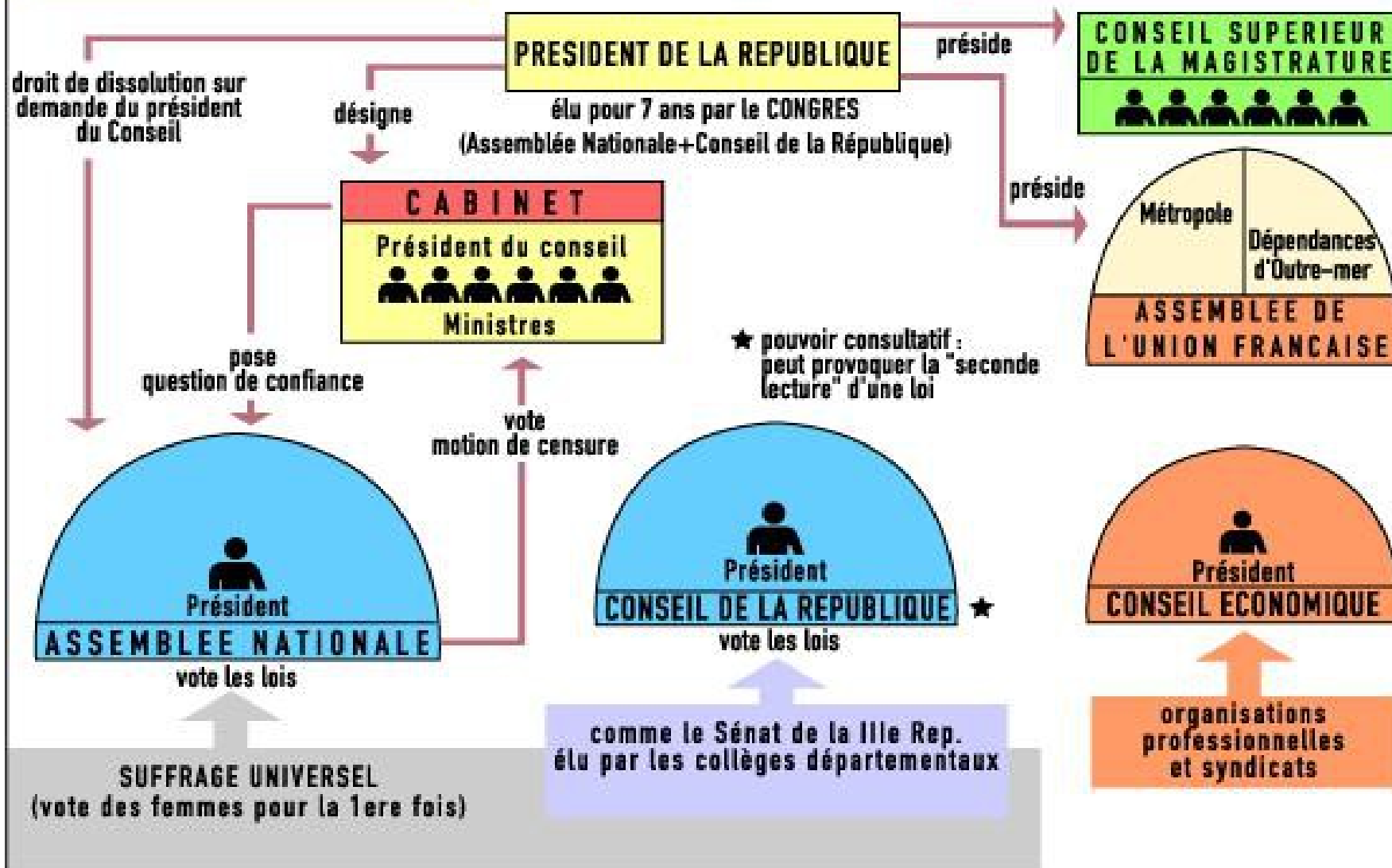


**1 Les institutions de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République**

# Constitution



# IV<sup>ème</sup> République



La question de la double investiture,

... une trace des habitudes passées et le signe du retour à la IIIe République....

Dans le texte...

Président du Conseil

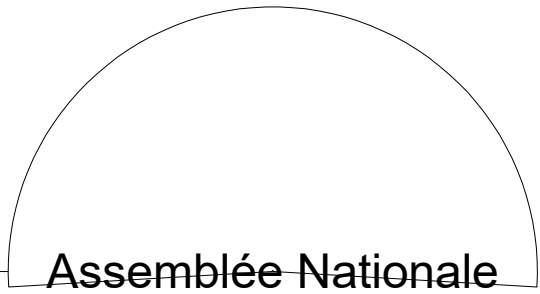
gouvernement

# Dans le texte...

Président du Conseil

gouvernement

INVESTITURE DU PRESIDENT  
Du CONSEIL



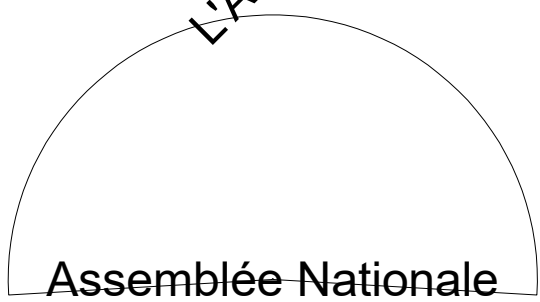
Dans le texte...

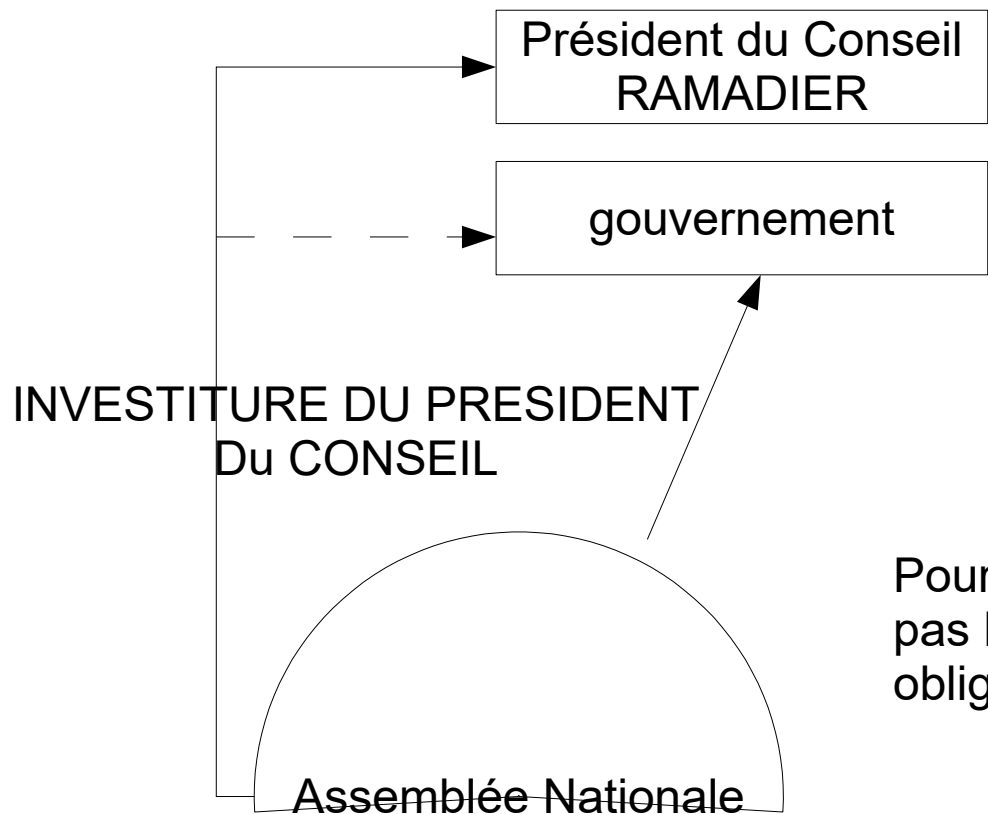
Président du Conseil  
investi

gouvernement

Le président du conseil choisit ensuite  
ses ministres....

L'AN n'a aucune prise





Il demande que son gouvernement soit  
Lui aussi investi... Cette double investiture  
n'était pas dans les textes... rien ne la  
rendait obligatoire mais rien ne  
l'interdisait...

Les habitudes de la IIIe république  
reviennent dans la IVe ...  
Exception PMF 1954

Pour être sûr que l'AN ne renversera  
pas le gouvernement, le PDC est  
obligé de négocier avec les partis...

*Dans les faits...*





Vincent AURIOL (1947-1954) et René COTY (1954-1958)



# Pour un bilan ????

intérieur	extérieur
Reconstruction Croissance Planification Modernisation Protection sociale	Construction européenne Alliance atlantique  Quelques décolonisations réussies (Union Française- indépendances négociées Maghreb – loi cadre-Defferre 1956 => autonome )
Inflation trop forte Déficits budgétaires élevés Agriculture très présente Incapacité à réformer le système politique	Pas de nucléaire Échec CED Humiliation Suez  Décolonisations violentes... ... qui <i>in fine</i> ont raison du régime

# Un nouveau modèle républicain : la Ve République

# FONDATION

1er juin 58

3 juin 58

4 sept 58

28 sept 58

Décembre 58

Texte constitutionnel

- préambule de 1946

Titre I – de la souveraineté

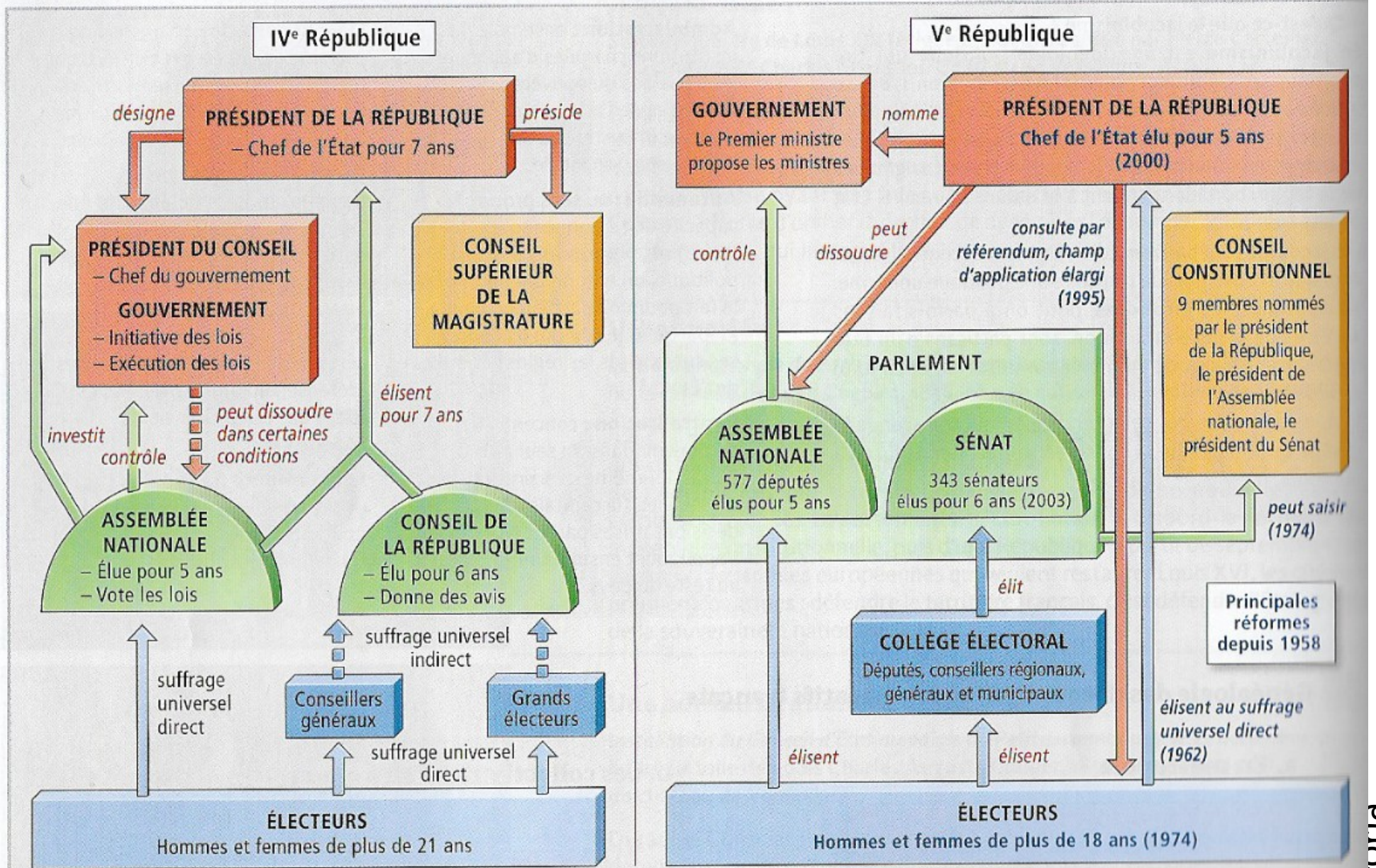
Titre II – le président de la République

Titre III – le gouvernement

Titre IV – le parlement

Titre V – des rapports entre le parlement et le  
gouvernement

Sur 15 chapitres...



**1 Les institutions de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République**

Remarques:

- la source de l'autorité n'est plus le parlement mais le chef de l'Etat
- exécutif à deux têtes dont on pense l'entente nécessaire

Ex des armées

=> règle non écrite : le premier ministre remet sa démission quand le président le lui demande....

## LA CONSTITUTION

- séparation des pouvoirs
- AN suff univ. direct 5 ans
- Sénat suff univ indirect 9 ans/ 1/3 tous les 3 ans

## NAVETTE

### Le parlement

- ne siège pas en permanence
- ne fixe pas son ordre du jour

## LE GOUVERNEMENT:

Détermine la politique à mener

Publie des ordonnances (textes ayant force de loi, émanant de l'exécutif)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Promulgue les lois, signe les ordonnances

Signe les Traités

Chef des armées (après 1960 : force nucléaire)

Préside le conseil des ministres, nomme le premier ministre, nomme les ministres sur proposition du premier ministre

Peut dissoudre l'Assemblée

Peut consulter l'électorat par referendum

Art 16

ELU en 1958 par un collège électoral de 80,000 personnes pour 7 ans

1962 suffrage universel pour 7 ans

2000 suffrage universel pour 5 ans (avant les législatives)

## Article 49.3

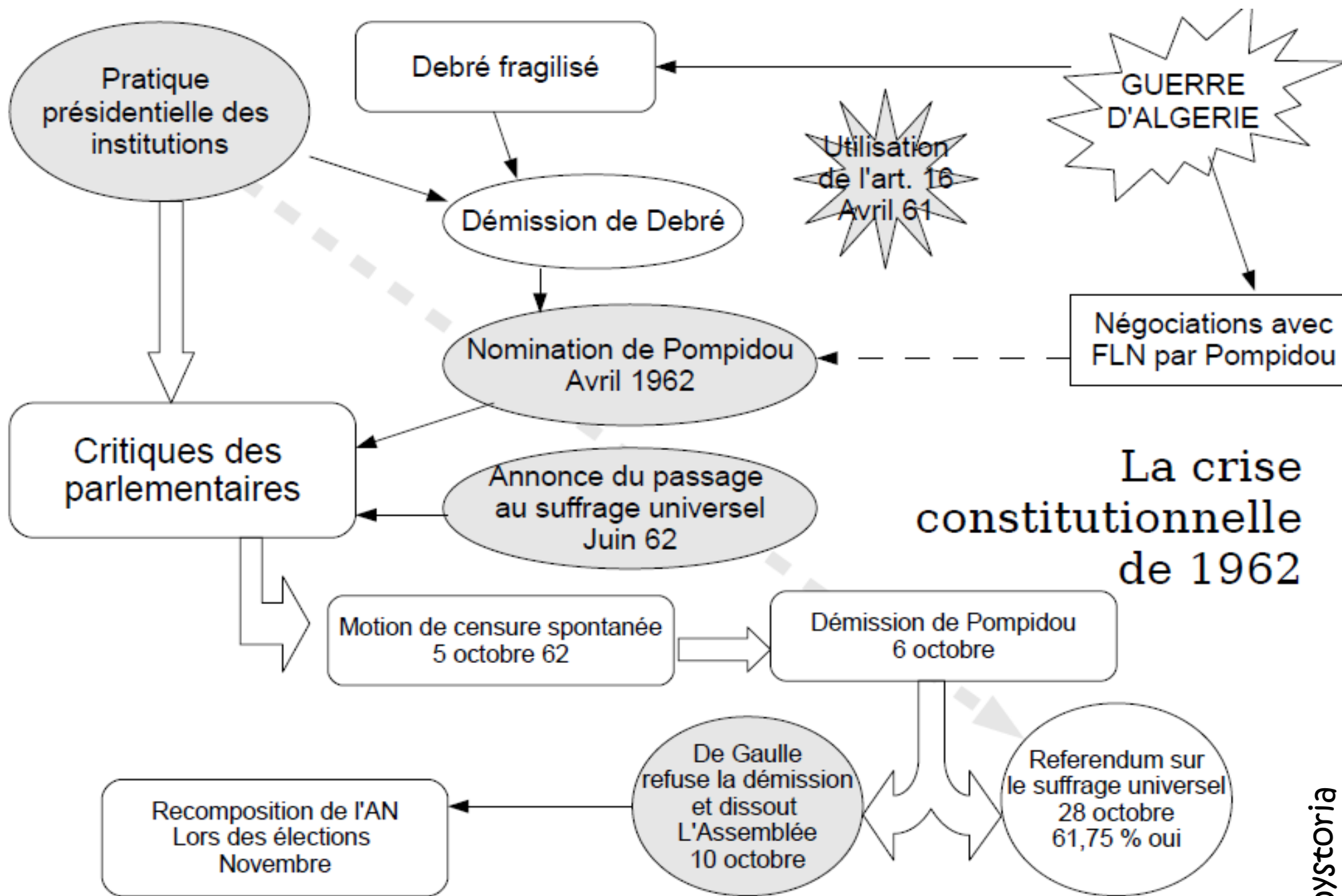
- \* le gouvernement veut faire passer un texte de loi rapidement
- \* il « engage sa responsabilité »
- \* csq : le texte est adopté
  
- \* l'AN peut refuser :
- \* vote d'une « motion de censure » qui doit obtenir MAJORITE ABSOLUE ( les abstentions sont comptées en faveur du gvt)
- \* dans ce cas là, rien n'est prévu mais les usages parlementaires font que le gouvernement ne peut plus gouverner... donc démission

## CONSEIL CONSTITUTIONNEL :

Vérifie la constitutionnalité des textes de loi

Csq il maintient le parlement dans les limites des compétences données par la constitution / il le surveille

En 1958, le CC ne peut-être saisi QUE par le psdt Rep/ 1er Min et les psdts des 2 ass.



.... de la cohabitation au quinquennat.....

	1981	MITTERRAND I
1981-1986	Gvt de gauche	
1986-1988	1ere cohabitation	
	1988	MITTERRAND II
1988-1993	Gvt de gauche	
1993-1995	2eme cohabitation	
	1995	CHIRAC I
1995-1997	Gvt de droite	
1997-2002	3eme cohabitation	
	2002	CHIRAC II
2002-2007	droite	
	2007	SARKOZY
2007-2012	droite	
	2012	HOLLANDE
2012-2017	Gauche	
	2017	MACRON
	2022	MACRON



## Réforme de la constitution juillet 2008

- \* psdt peut s'adresser au Parlement réuni en congrès – débat sans lui
- \* reconnaissance des langues régionales
- \* parité homme-femme
- \* délibération sur le texte adopté par la commission
- \* chaque assemblée maîtrise la moitié de son ODJ
- \* une séance par mois ODJ par l'opposition
- \* représentation des Français de l'étranger
- \* défenseur des droits pour 6 ans
- \* QPC
- \* référendum d'initiative populaire (c-a-d de 1/5e des membres du parlement, 1/10e des électeurs)
- \* le CSM n'est plus présidé par le psdt